

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 30 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), , K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, , E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE (proc de J SEBASTIEN), JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERLAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, B SOUCHE, F CHASSON, A ROUSSET, TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 46

Procurations : 6

Votants : 52

Absents :

Date de convocation : 24/07/2020

Secrétaire de séance : Cécile FAURE

Absents : .

En présence des suppléants non votants : S CAVIGGIA, P AYMARD, JP MARRON et O BOISSIN.

**Objet : Syndicat Ardèche Drome Numérique. Désignation des délégués.**

Le SDEA regroupe le Département de l'Ardèche, les communes, les groupements de communes et les établissements publics.

Le conseil communautaire doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux conformément à l'article L5711-1 (3<sup>ème</sup> alinéa). .

L'élection a lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

Nombre de votants : 52	Bulletins nuls : 8	Suffrages exprimés : 44	Majorité : 23
------------------------	--------------------	-------------------------	---------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré désigne, au 1<sup>er</sup> tour, pour représenter la CCBA :

DELEGUES	PRENOM	NOM	DELEGUES	PRENOM	NOM
Titulaire	Max	TOURVIEILHE	Suppléant	Joël	BOYER

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 31 juillet 2020  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200730-DEL30072020-24-  
DE  
Date de télétransmission : 05/08/2020  
Date de réception préfecture : 05/08/2020